



## Demande de dialogues

Par **Emywenn**, le 11/01/2024 à 16:06

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie en dépression depuis avoir dénoncé du harcèlement moral au travail de la part de mon collègue avec qui je travaille en binôme. Le harceleur étant membre du cse et ayant 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise, la direction m'a clairement expliqué qu'ils ne pouvaient rien faire à part demander la venue d'un médiateur externe.

Je précise que nous sommes trois à avoir fait cette dénonciation de harcèlement contre la même personne. Et que pour moi il m'est impossible de continuer à rester dans le même bureau ensemble.

Le médiateur a rendu sa conclusion en disant qu'à ce jour, aucune possibilité de dialogue ne peut être envisagée entre nous.

La direction se retrouve dans une impasse et je reçois un email du Directeur ce matin m'annonçant de bien vouloir venir au travail afin de pouvoir discuter de cette situation.

Je suis en arrêt maladie sous antidépresseur et anxiolytique depuis une semaine et j'essaie de me reposer... Ma reprise est datée au 7/02.

Suis-je dans l'obligation de me rendre à cette demande de dialogue du Directeur ?

Je trouve cela bien dommage qu'il me demande de venir durant mon arrêt et d'un autre côté je comprends qu'ils essayent de trouver une solution à cette situation de blocage.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Cousinnestor**, le 11/01/2024 à 17:39

Hello !

Pour vous éviter ce dérangement dans ce contexte vous pourriez accepter cet entretien avec ce directeur par visioconférence téléphonique depuis chez vous...

A+